

ANNEXE 4

Egalité Femmes-Hommes

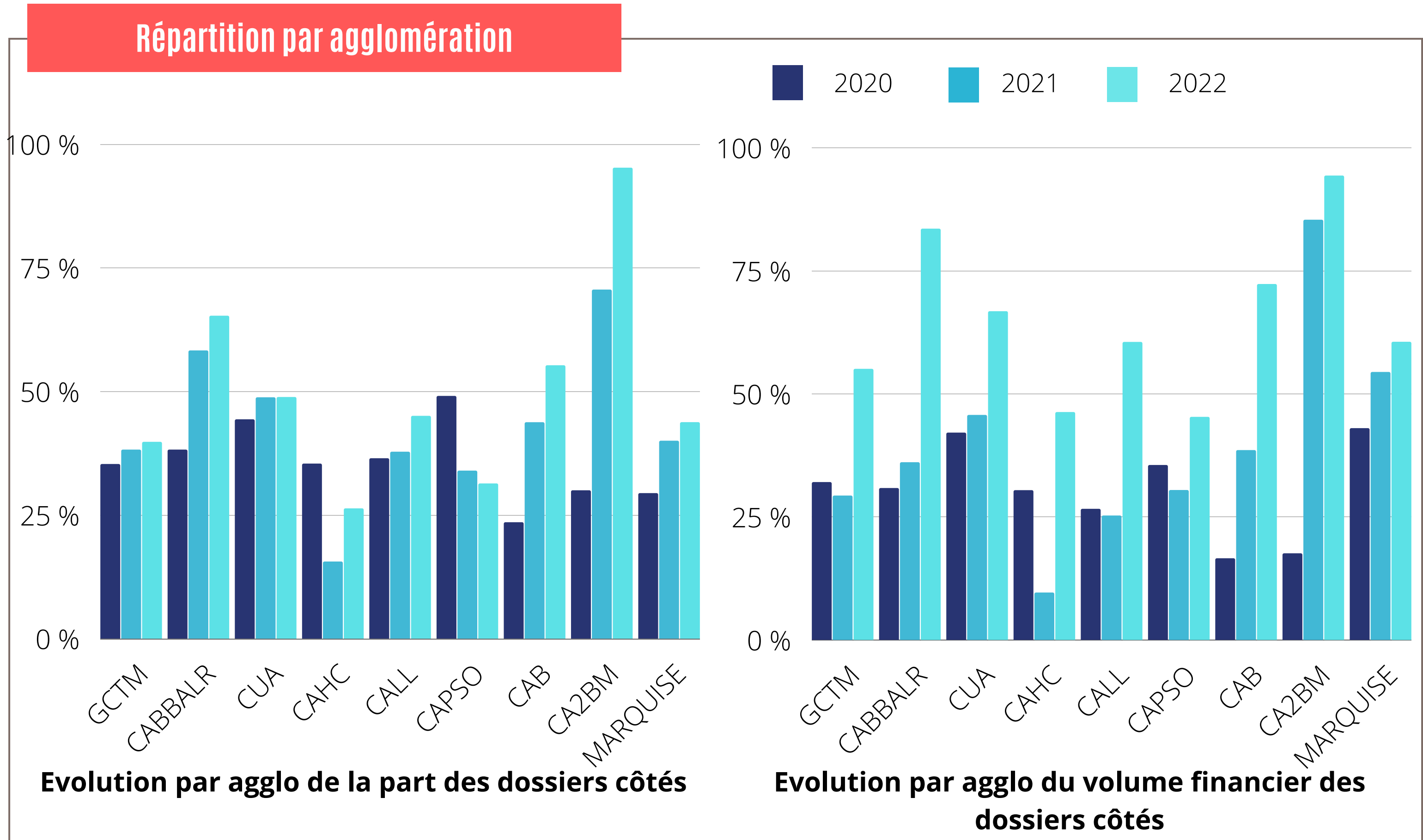
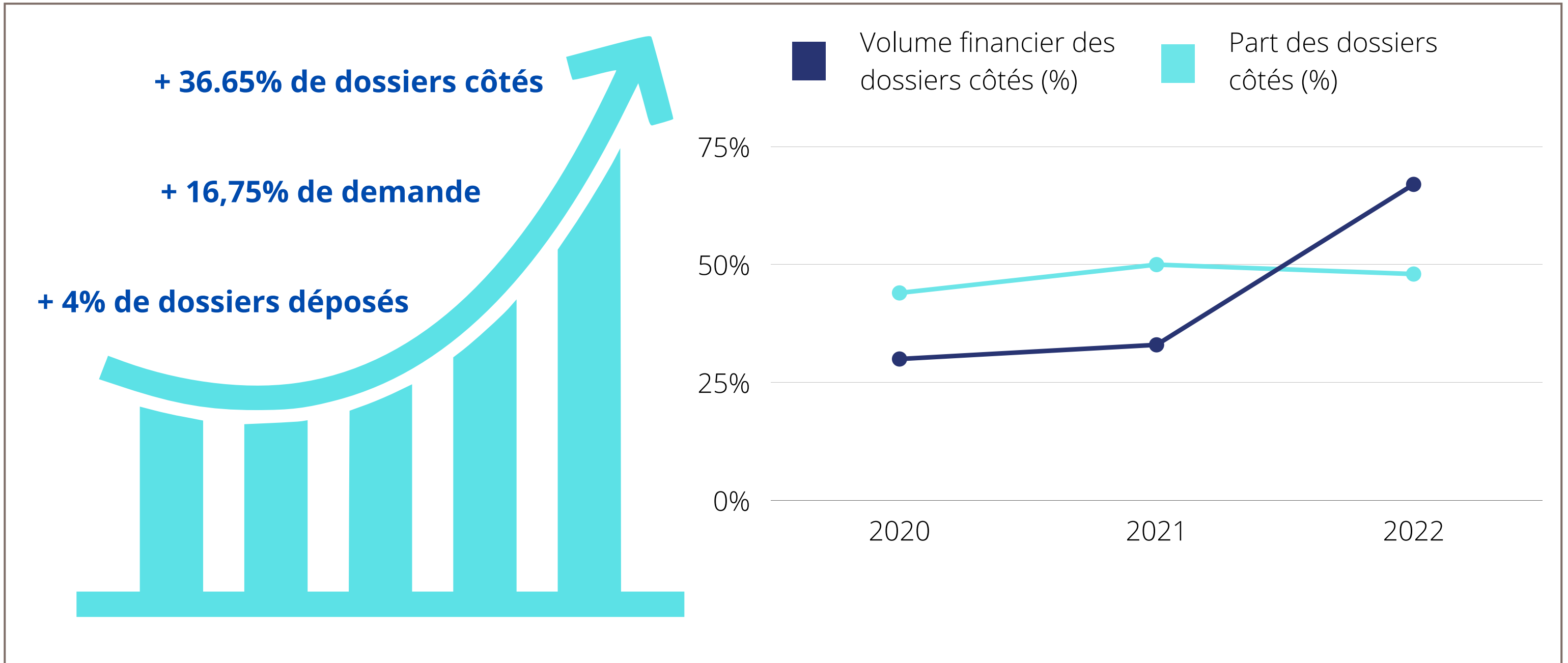
Axe transversal du Contrat de Ville



EVALUATION DES CONTRATS DE VILLE

BILAN APPROCHE BUDGETAIRE INTEGREE EVOLUTION 2020 - 2022

Avant les comités de financeurs

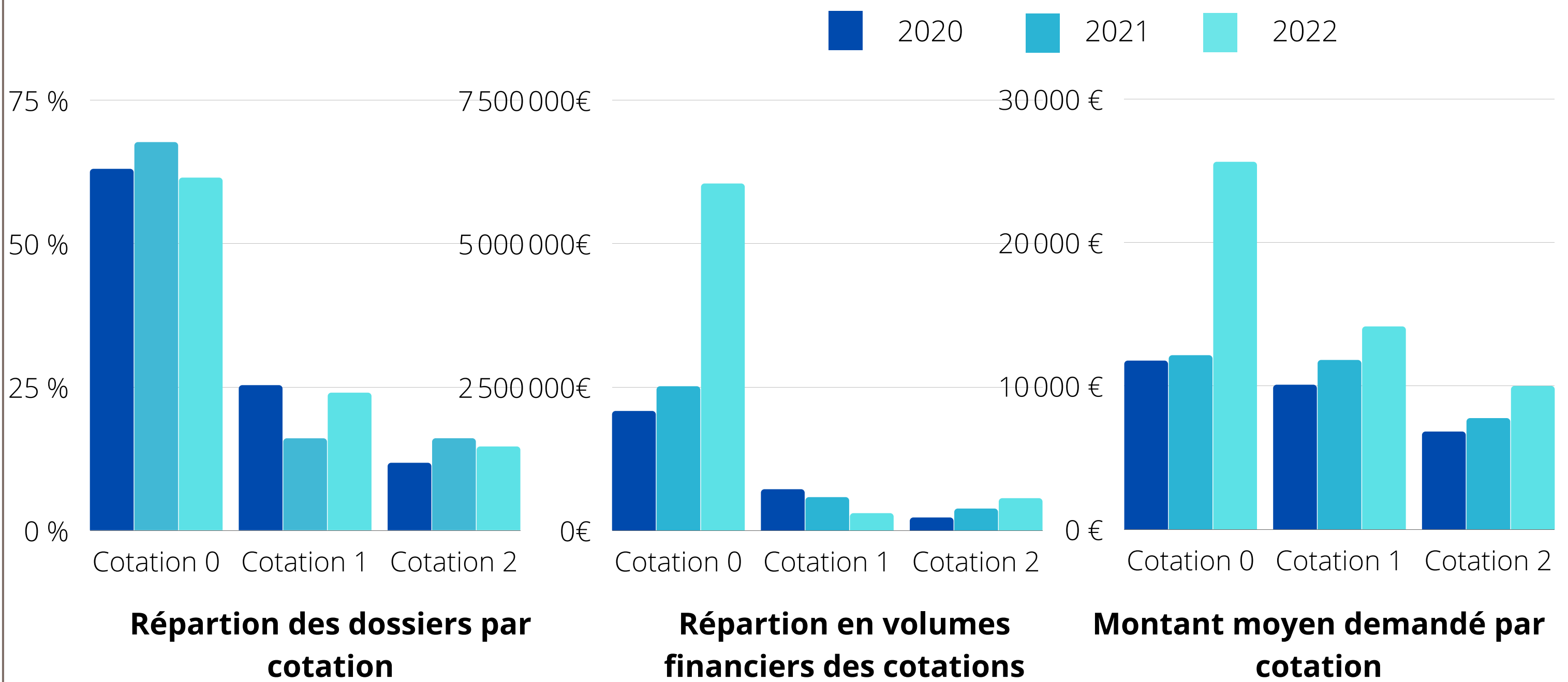


Répartition par cotation

MEMO :

Cotation 2 : Actions correctrices **Cotation 1** : Actions qui intègrent l'égalité femmes / hommes

Cotation 0 : Actions qui ne prennent pas en compte l'égalité



Analyse

On note une forte progression de la cotation sur les territoires de la CABBALR, la CAB et la CA2BM, portant à +50% des dossiers côtés.

Seuls 2 territoires enregistrent une diminution de la cotation : la CAHC et la CAPSO. Tout en restant au dessus des 25 %.

En volume budgétaire, 2 agglomérations ont + de 75% de demande côtés : la CABBALR et la CA2BM. La CAB s'en approche. La CAHC et la CAPSO sont à - de 50 % de demande côtés.

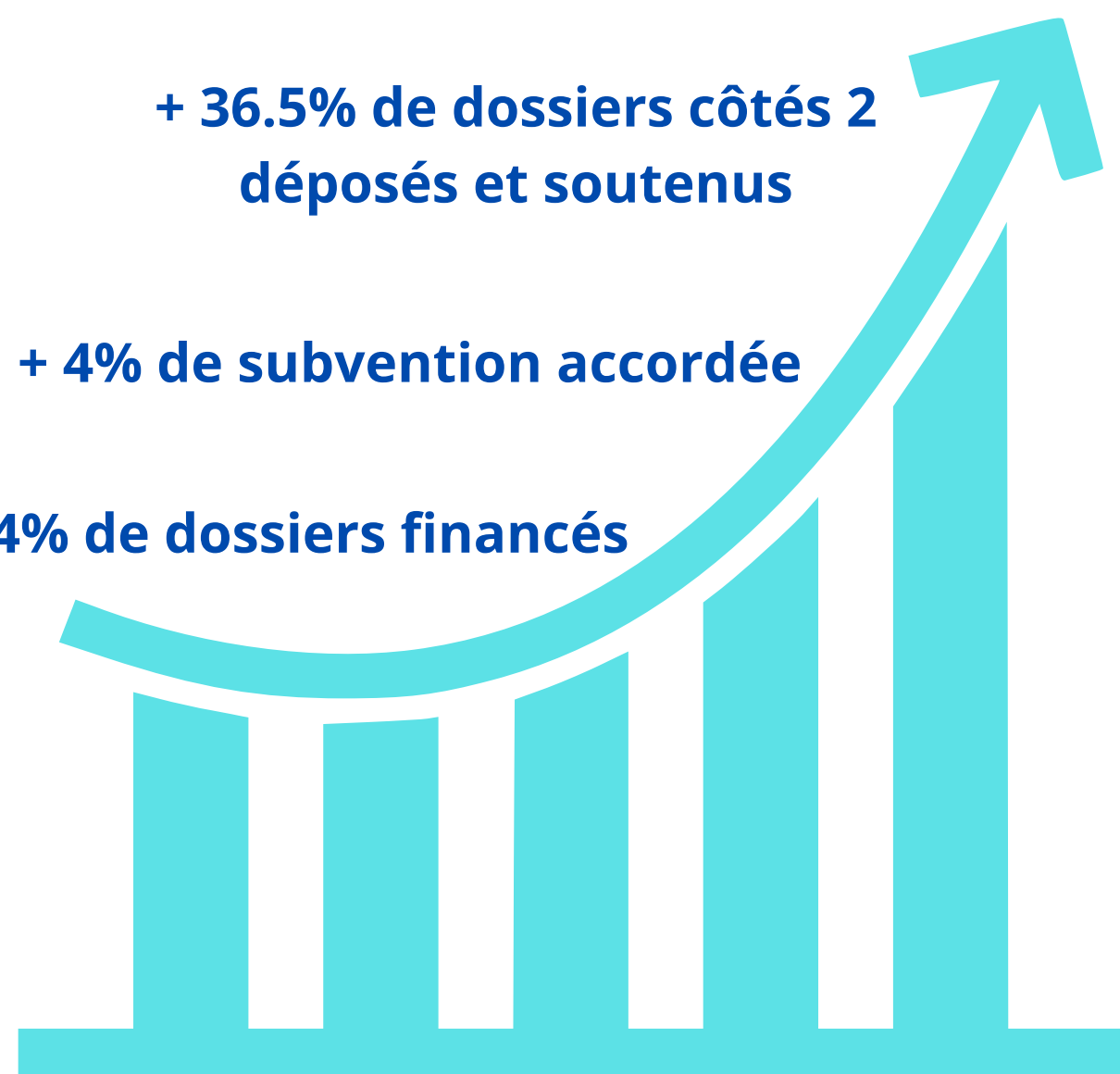
Pour mémoire, l'objectif de cet exercice est d'amener plus d'opérateurs en cotation 1. Une progression mesurée est constatée sur les 3 dernières années, tant en nombre de dossiers qu'en volume financier. Elle reste à confirmer.

A la sortie des comités de financeurs

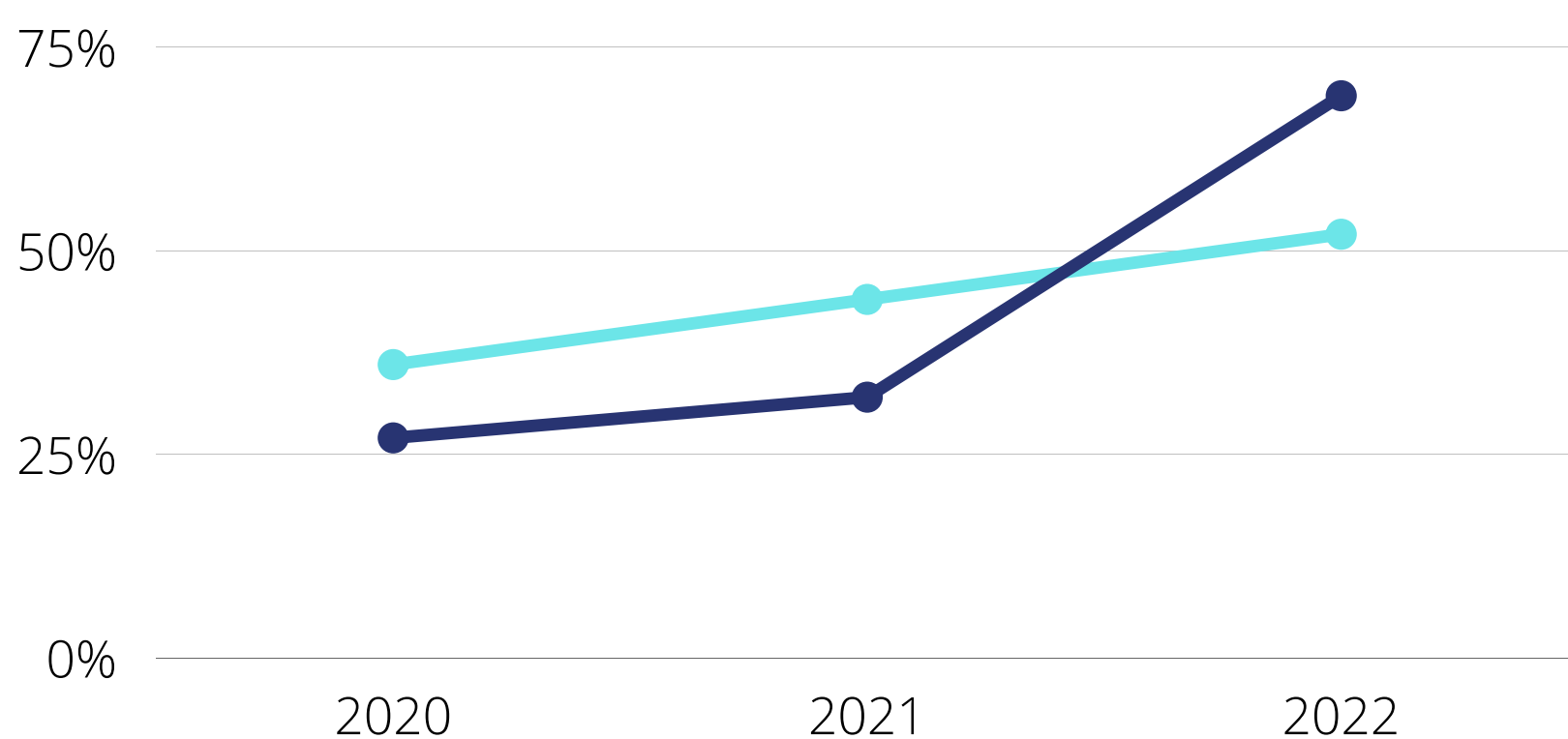
+ 36.5% de dossiers côtés 2 déposés et soutenus

+ 4% de subvention accordée

- 4,34% de dossiers financés

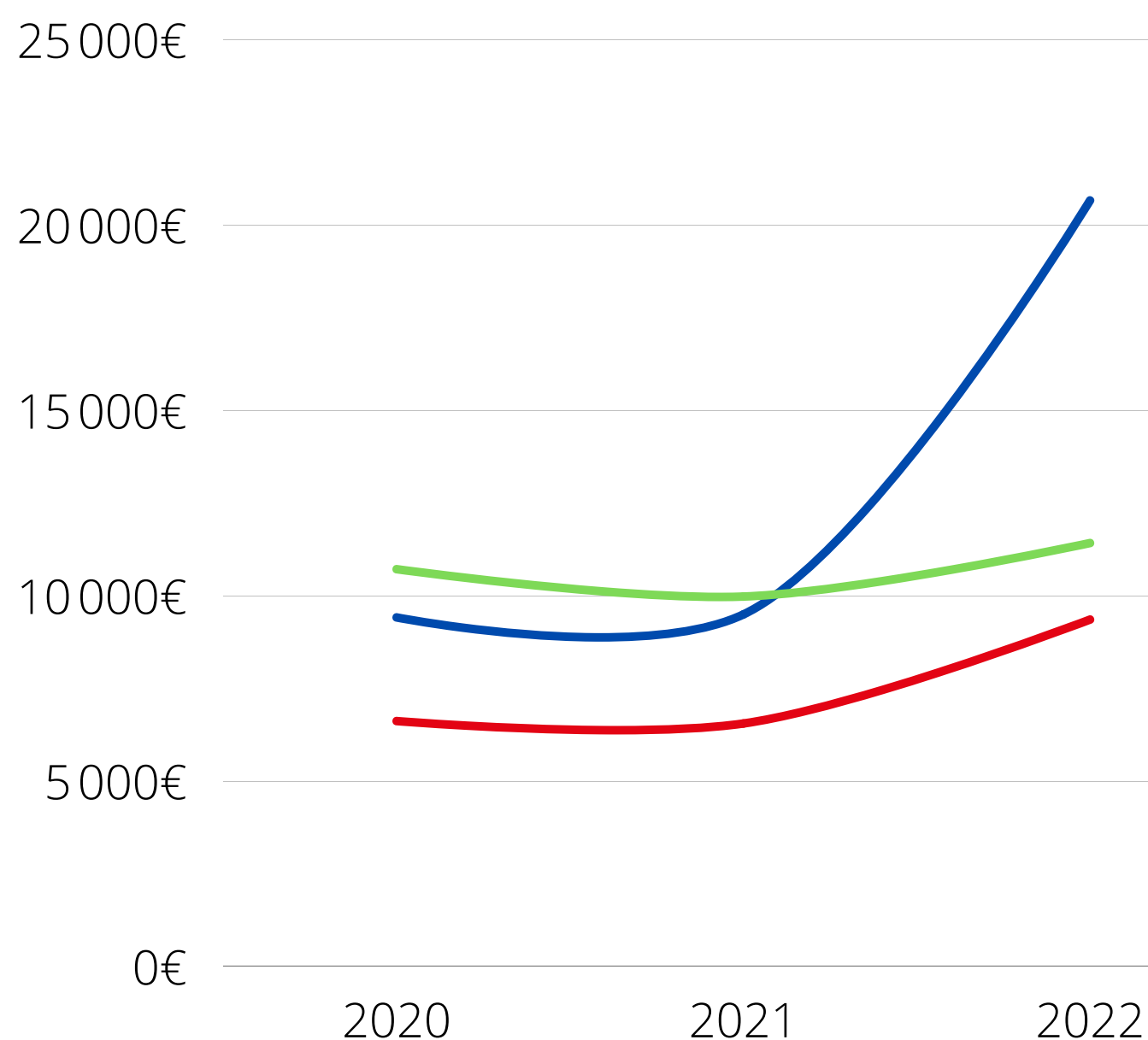


■ Volume financier des dossiers côtés (%) ■ Part des dossiers côtés (%)

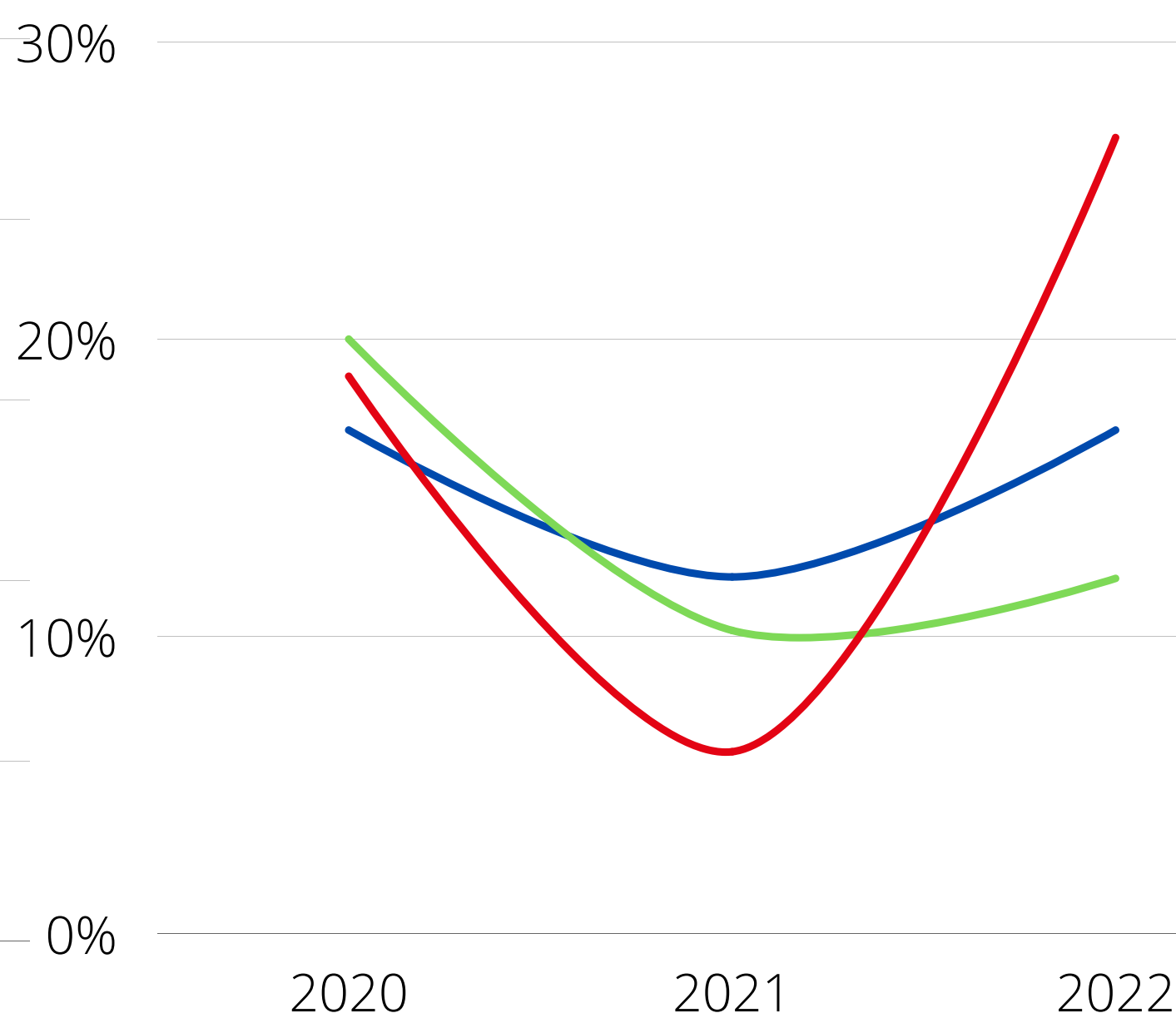


Evolution des montants moyens accordés et taux de rejets par cotation

■ Cotation 0 ■ Cotation 1 ■ Cotation 2



Evolution des Montants moyens accordés par cotation



Evolution du taux de rejet par cotation

Analyse

L'exercice 2022 intègre les PRE, ce qui impacte directement l'évolution des volumes financiers côtés. En effet, le montant moyen de financement d'un PRE est 85 714 €.

Les montants demandés de subvention progressent tous positivement même si ceux des cotations 1 et 2 restent inférieurs à la demande globale qui est respectivement de 12 052 € pour 2020, 12 426 pour 2021 et 12 526 pour 2022.

Enfin, en terme de rejets, seul l'exercice 2021 est positif pour les cotations 1 et 2 puis que le taux de rejet moyen pour cette année est de 15.71 %. L'exercice 2022 rejette 1/4 des dossiers côtés 2.



EVALUATION DES CONTRATS DE VILLE

BILAN APPROCHE BUDGETAIRE INTEGREE
ANNÉE 2022

Avant les comités de financeurs

48%

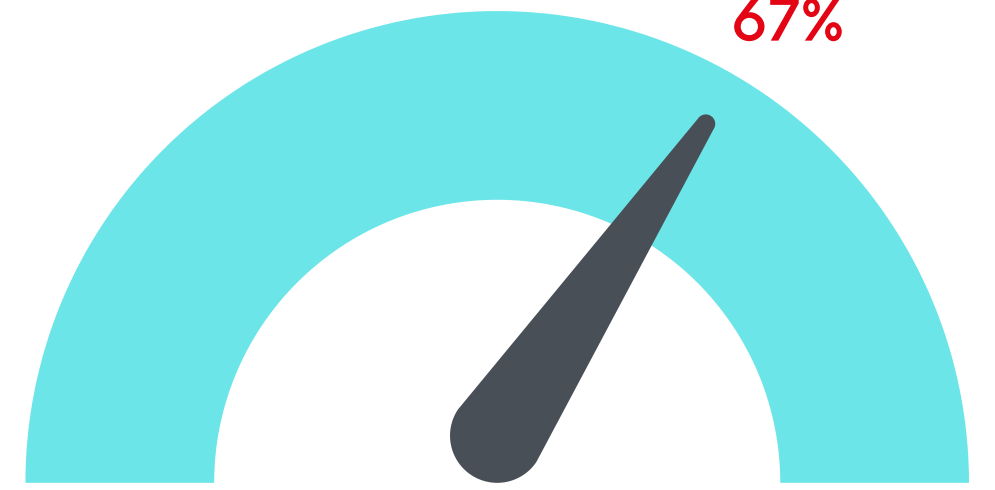


Part des dossiers cotés

794 dossiers déposés
pour une demande
de **11 821 229,68 €**
Une demande moyenne
de **14 888 €**

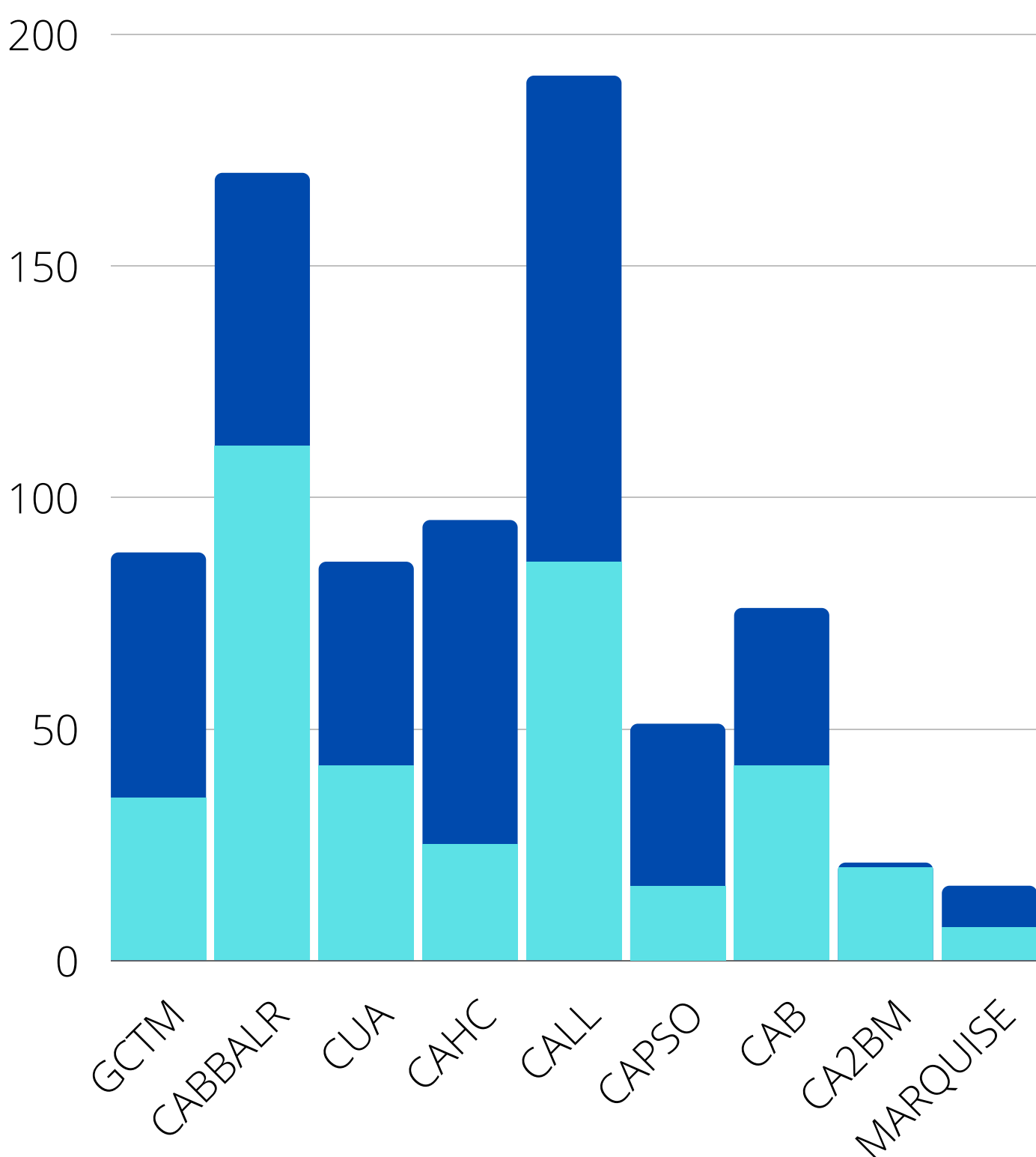
384 dossiers cotés
(dont dossiers PRE)
pour une demande
de **7 902 701,94 €**
Une demande moyenne
de **20 579 €**

67%

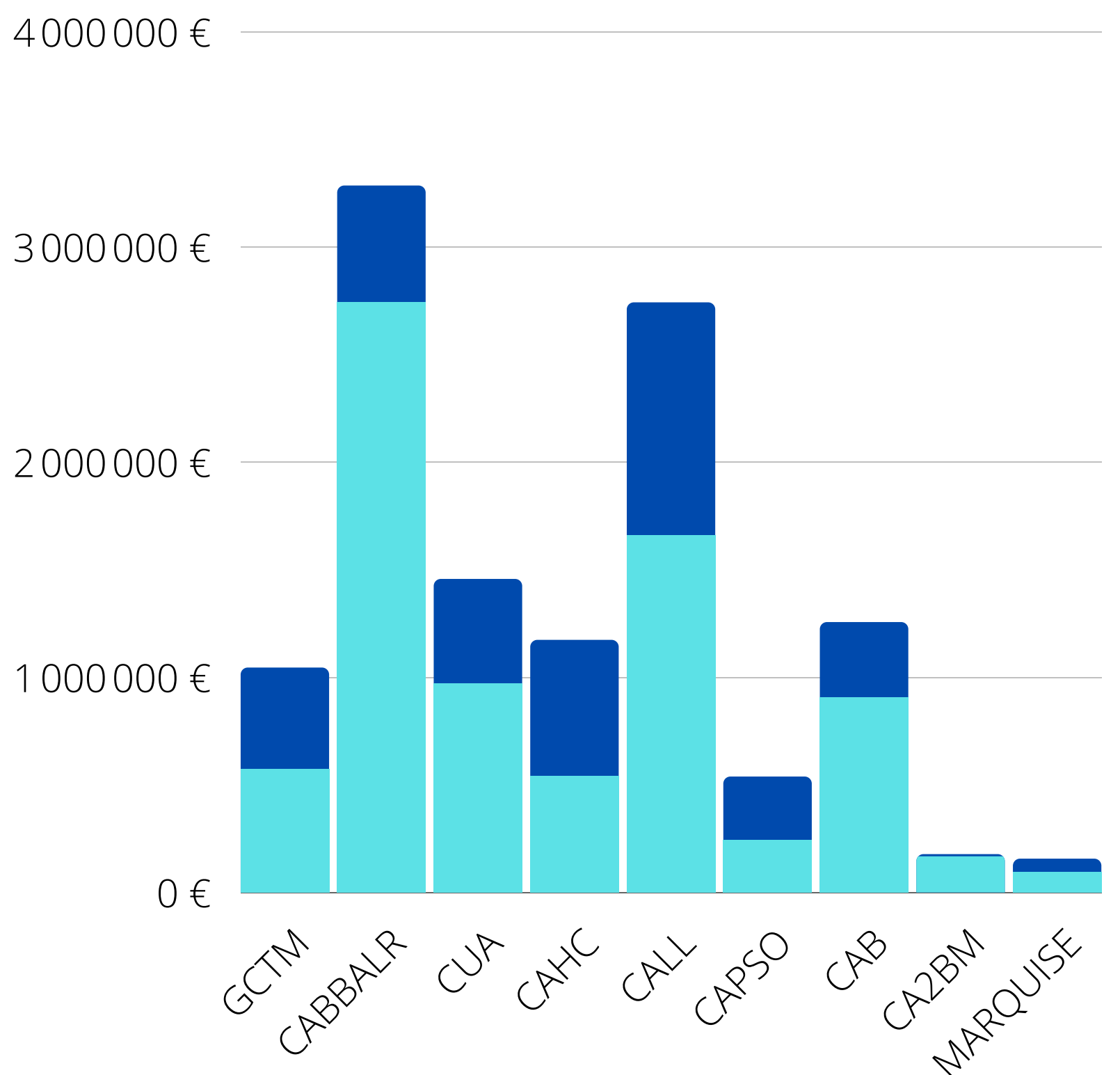


Volume financier des dossiers
cotés

Répartition par agglomération



Répartition par aggro du nombre
de dossiers cotés



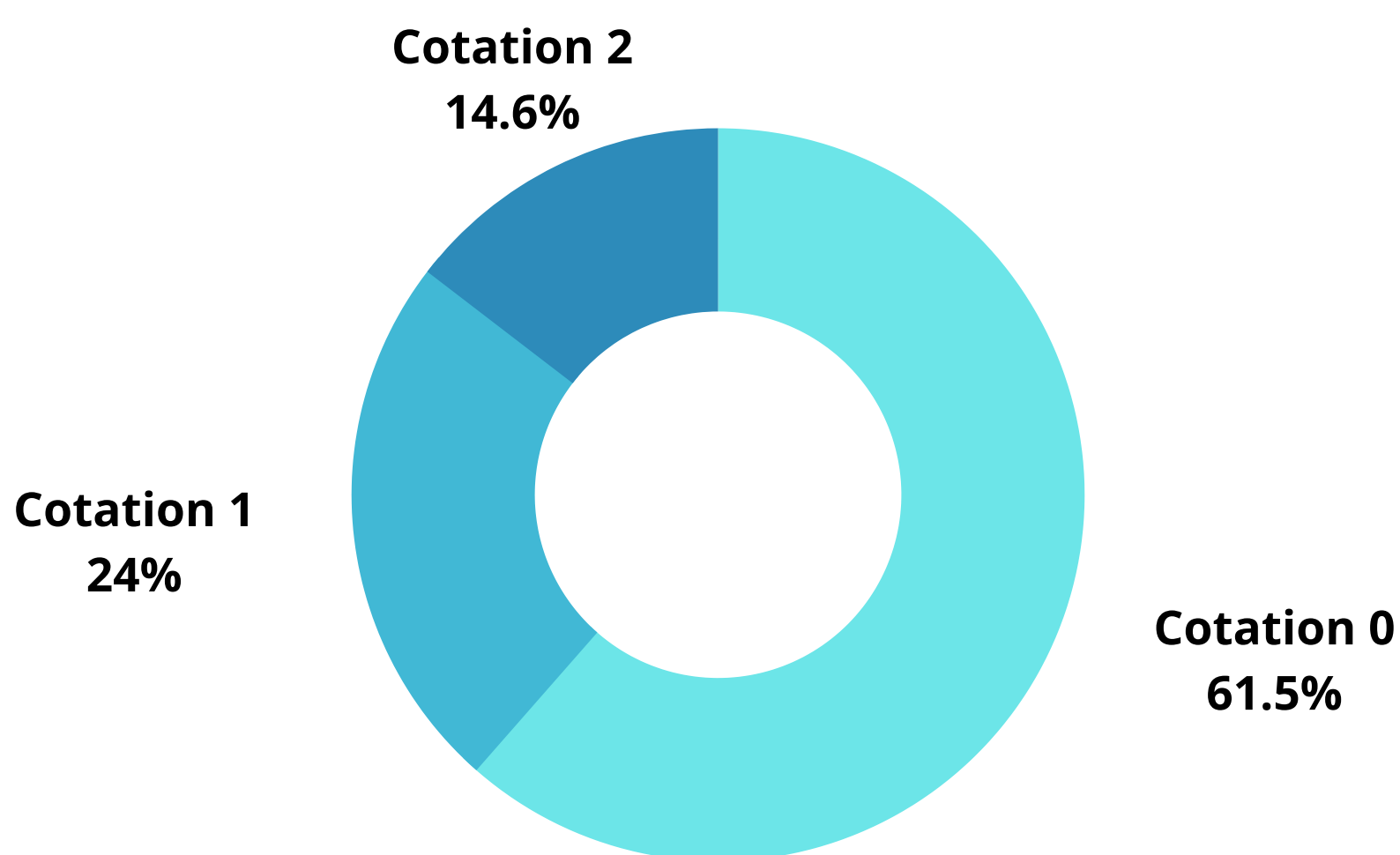
Volume financier des dossiers
cotés par aggro

Répartition par cotation

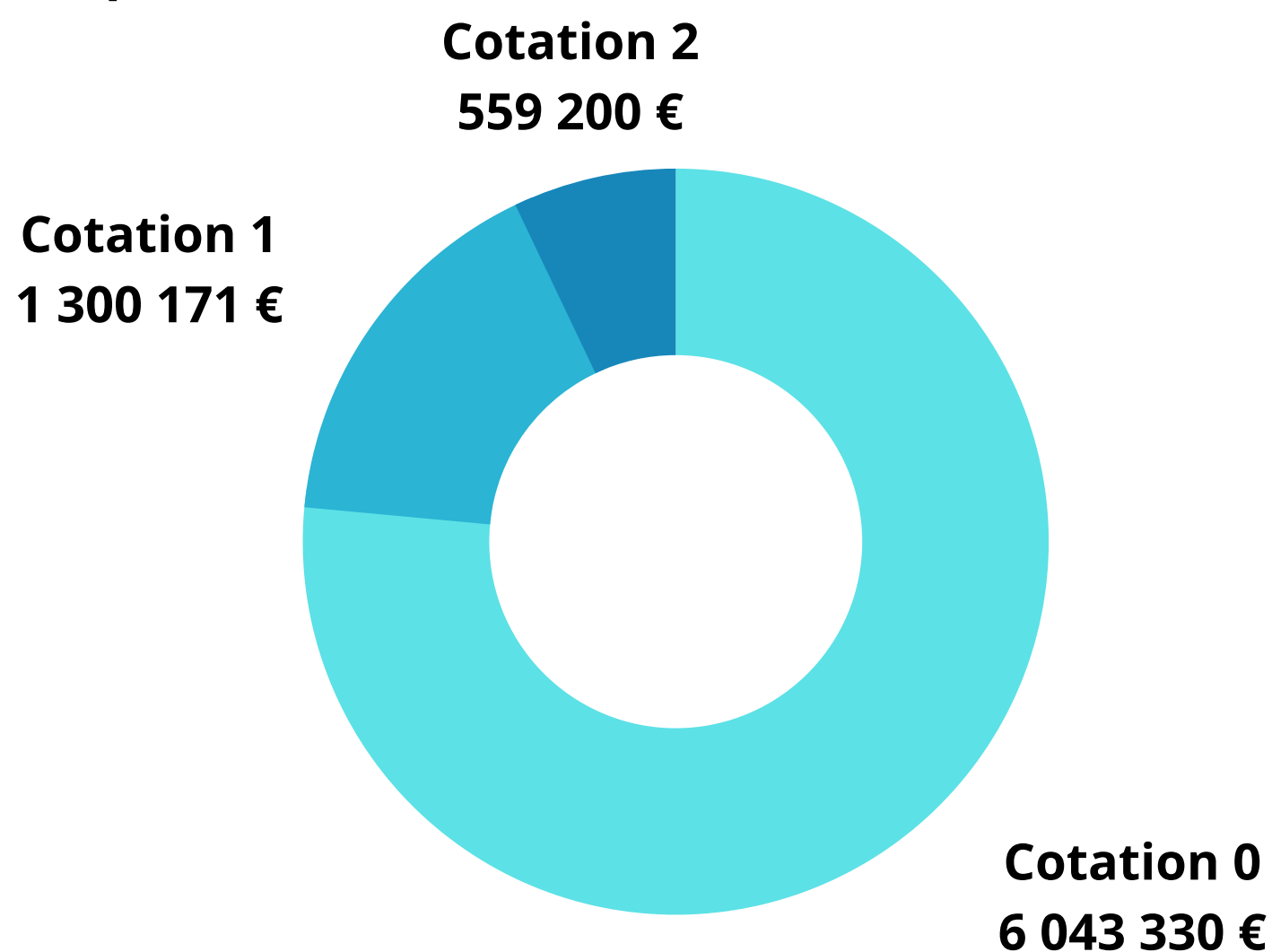
MEMO :

Cotation 2 : Actions correctrices **Cotation 1** : Actions qui intègrent l'égalité femmes / hommes
Cotation 0 : Actions qui ne prennent pas en compte l'égalité

Répartition des dossiers par cotation



Répartition en volumes financiers des cotations



236 dossiers côtés 0

soit 61,46 %

Soit **6 043 330,04 €** demandés
(51,12 %)

Montant moyen demandé :
25 607 €

92 dossiers côtés 1

soit 23,96 %

Soit **300 171,50 €** demandés
(11 %)

Montant moyen demandé :
14 132 €

56 dossiers côtés 2

soit 14,58 %

Soit **559 200,40 €** demandés
(4,73 %)

Montant moyen demandé :
9 985 €

Analyse

L'exercice de cotation dans sa version initiale a régressé. Afin d'approcher les objectifs, il a été choisi de côter les dossiers PRE dont la moyenne de financement est de 85 714 € (exercice réalisé par la DDFE). De cette manière, les 2/3 du volume financier est côté.

La part des dossiers côtés par agglomération est comprise entre 26,32% (CAHC) et 95,24% (CA2BM).
La part des volumes budgétaires côtés par agglomération est de 45% (CAHC) à 94,33% (CA2BM).

L'exercice est recevable pour l'ensemble du territoire. La cotation a été réalisée sur 78 dossiers supplémentaires en référence à 2021.

148 dossiers prennent en compte l'égalité soit une augmentation de 51%.

La demande moyenne augmente de 20% sur la cotation 1 et de 29% sur la cotation 2.

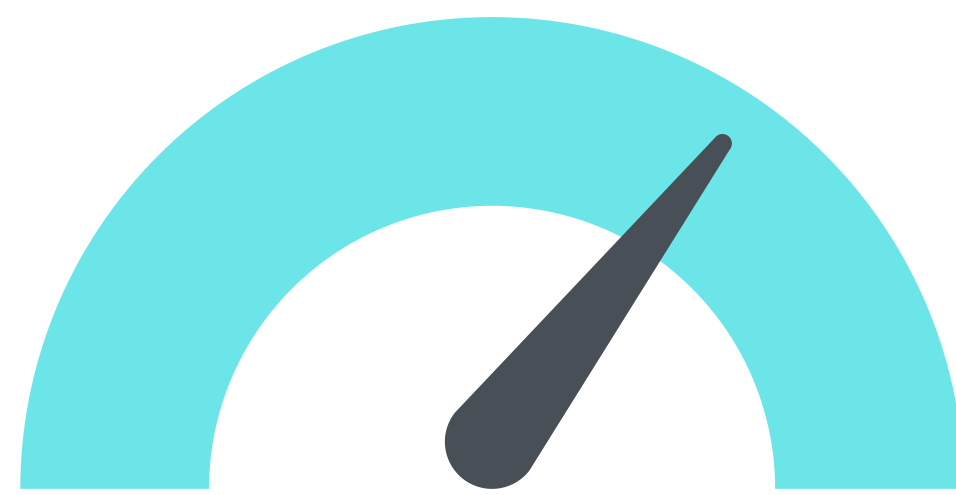
A la sortie des comités de financeurs

52 %



Part des dossiers côtés

69%



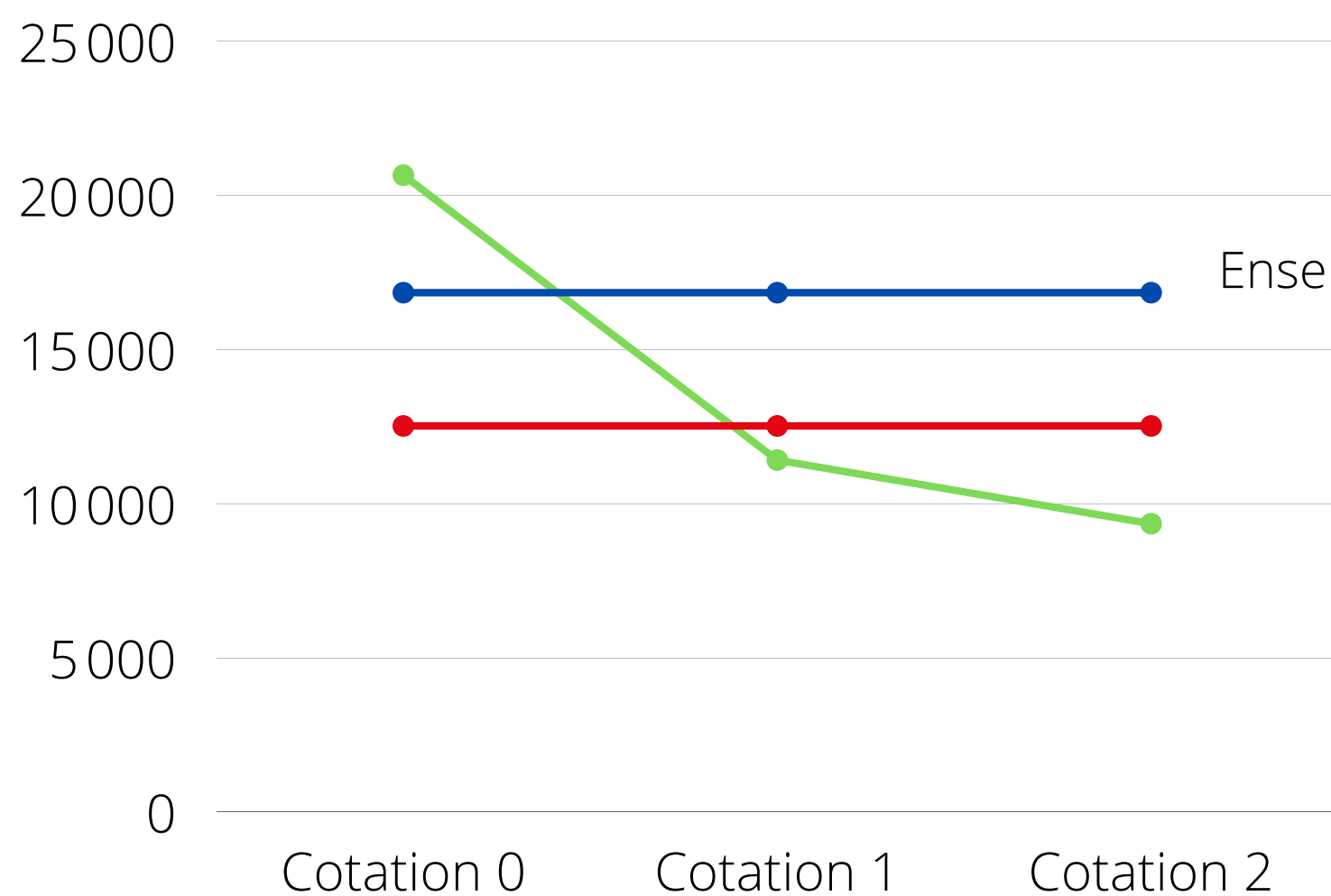
Volume financier des dossiers côtés

616 dossiers retenus
pour un montant global
de **7 716 173 €**
Une subvention moyenne
de **12 526 €**

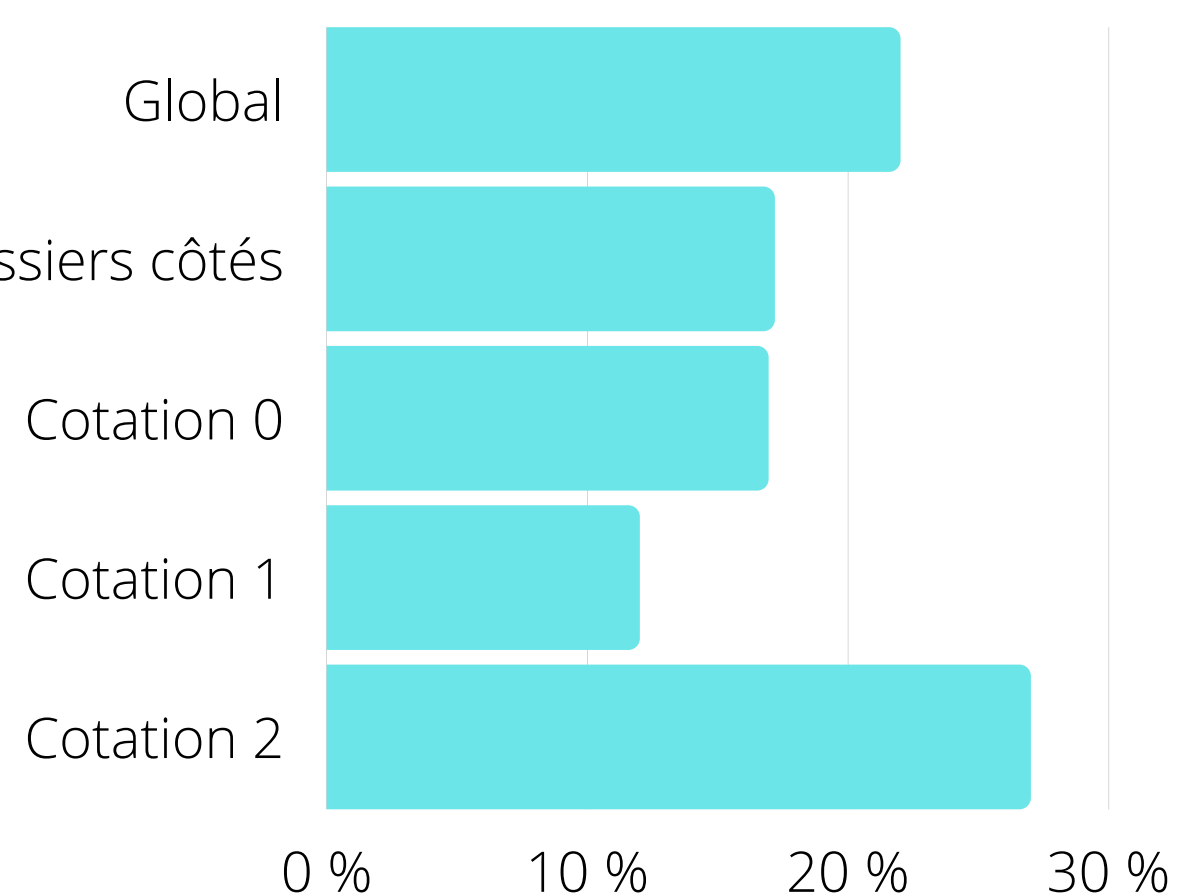
318 dossiers côtés
pour un montant global
de **5 357 864 €**
Une subvention moyenne
de **16 848 €**

Montants moyens accordés et taux de rejets par cotation

- Montant moyen accordé par cotation
- Montant moyen accordé sur les dossiers côtés
- Montant moyen accordé sur l'ensemble de la programmation



**Montants moyens accordés par
cotation**



Taux de rejet par cotation

Analyse

A la sortie des comités des financeurs, les dossiers côtés sont plus soutenus que les non côtés.

Toutefois, l'analyse du taux de rejet par cotation fait apparaître un impact moins important sur la cotation 2.

En réalité, une partie des dossiers sortis de la programmation (7 dossier côtés 2) ont été réorientés vers d'autres dispositifs financiers (Quartiers d'été et Gilet Rose par exemple). Il s'agit donc de 48 dossiers côtés 2 soutenus budgétairement, soit un taux de rejet de 14,28%. Le taux de rejet de la cotation 1 est de 11,95% tandis que la moyenne de la programmation est de 22,41%. Les dossiers côtés 0 ne prenant pas en compte l'égalité femmes-hommes sont alors moins soutenus que les projets correcteurs ou intégrant l'égalité.

Le montant moyen de subvention fait apparaître des soutiens inférieurs pour les cotations 1 et 2. Ces éléments sont à pondérer dans la mesure où la cotation des PRE influence l'analyse.

Préconisations

- Profiter de l'évaluation des contrats de ville pour mesurer les progrès et les marges d'amélioration
- Accélérer la dynamique par des mesures fortes et incitatives auprès des opérateurs, des instructeurs et des décideurs, contenues dans la note de cadrage
- Renforcer les actions d'accompagnement des opérateurs vers la cotation 1
- Accompagner spécifiquement les PRE dans l'intégration de l'égalité
- Intégrer dans l'analyse les projets orientés vers d'autres dispositifs budgétaires